

Direction de la Commande Publique

Concours pour le marché global de performance pour la construction d'un parc de stationnement de 630 places sur l'îlot LISA de la ZAC Quartier République à Nantes
- Jury - Désignation des personnes qualifiées et des autres personnes

Arrêté n° 2023-151

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2172-2 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la délibération du Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023. autorisant le lancement d'un marché global de performance pour la construction d'un parc de stationnement de 630 places sur l'îlot Lisa de la ZAC Quartier République à Nantes et constituant une commission d'appel d'offre *ad hoc* tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu l'arrêté de Madame Johanna ROLLAND, présidente de Nantes Métropole, portant délégation à Bertrand AFFILE, vice-président(e) pour les déplacements et les mobilités de la présidence du jury de concours relatif à la constructions d'un parc de stationnement de 630 places sur l'îlot LISA de la ZAC Quartier République à Nantes.

Considérant qu'il y a lieu de désigner des personnes dont la qualification ou l'expérience correspond à celle exigée des candidats, ainsi que des personnes ou représentants d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation,

Arrête

Article unique.

Sont désignées comme membres du jury du concours relatif à la construction d'un parc de stationnement de 630 places sur l'îlot LISA de la ZAC Quartier République à Nantes, les personnes suivantes :

Personne qualifiée
Hélène BARTCZAK – Architecte - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44)
Rodrigue GOULARD – Architecte - Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Des Pays de la Loire
Fariba NOURDEH – Architecte – Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
Claire SCHORTER – Architecte – Maitrise d'Oeuvre Urbaine

Personne ou représentant d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation.
Gilbert LEON - Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
Représentant.e de la Recettes Finances Nantes Municipal

Fait à Nantes, le 27 NOV. 2023

mis en ligne le :

28 NOV. 2023

Bertrand AFFILE
Président(e) du jury

